



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée  
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo  
di un Santuario per i mammiferi marini

**Avis de recrutement de l'Adjointe au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos  
Offre d'emploi n° Pelagos/OE/2026-01  
Valide du 12/01/2026 au 20/02/2026 inclus**



## Aspects généraux

### Type d'organisation

Organisation intergouvernementale

### Taille de l'organisation

2 personnes

### Présentation de l'organisation

L'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins a été signé à Rome le 25 novembre 1999 entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. L'Accord a pour objectif de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos a été institué afin d'assurer notamment un support administratif et de secrétariat aux entités de l'Accord et de faciliter la coordination de leurs activités.

Les entités de l'Accord, outre le Secrétariat Permanent, sont :

- Les Réunions des Parties ;
- Le Comité scientifique et technique ;
- Les Groupes de Travail ;

### Employeur

L'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif est officiellement nommé par la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, l'organe décisionnel de l'Accord. Le contrat de travail de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif est conclu avec le "Centre Scientifique de Monaco", qui soutient administrativement le personnel du Secrétariat permanent.

## Description de l'offre d'emploi

### Intitulé du poste

Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

### Type de contrat

Contrat du secteur privé

### Durée du contrat

4 ans (mandat renouvelable pour la même durée et sans limite de nombre d'occurrence, sauf avis contraire des Parties à l'Accord et conformément aux statuts du secrétariat permanent de l'accord Pelagos)

### Date de prise des fonctions

4 mai 2026

### Lieu de travail

Siège officiel du Secrétariat permanent auprès de :

Tour Odéon B1

36 avenue de l'Annonciade

MC-98000, MONACO

### Rémunération brute annuelle

Entre 35 000 € et 37 000 €, versés sur 13 mois. Salaire pouvant être indexé annuellement.



### **Avantage**

La possibilité d'accéder à un logement domanial de la Principauté de Monaco, située dans les communes limitrophes françaises, pourra être envisagée sous réserve de disponibilité.

### **Emploi à risque**

Non

### **Objectif général**

Exercer les fonctions de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, comme prévu dans les règlements intérieurs de l'Accord Pelagos.

### **Fonctions et responsabilités**

Le Secrétariat permanent assiste la Réunion des Parties dans le processus décisionnel et la mise en œuvre de l'Accord dans la mesure de ses compétences, et garantit le soutien technique et logistique aux organes institutionnels de l'Accord, facilitant la coordination entre les Parties et l'engagement des parties prenantes.

Conformément au statut du Secrétariat permanent (Résolution 6.4), l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif, assiste le Secrétaire exécutif les fonctions suivantes :

- a) faciliter la coopération entre les Parties et les organisations internationales pertinentes, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales ;
- b) informer, assister et encourager les Parties concernant la mise en œuvre des objectifs et des résolutions de l'Accord ;
- c) préparer annuellement le budget prévisionnel de l'Accord, conformément au Règlement financier ;
- d) assurer la gestion financière de l'Accord conformément aux décisions de la Réunion des Parties ;
- e) présenter le rapport de ses activités lors de chaque session ordinaire de la Réunion des Parties ;
- f) organiser et garantir le soutien nécessaire au bon déroulement des sessions de la Réunion des Parties, du Comité Scientifique et Technique et des Points Focaux Nationaux, notamment par :
  - (i) l'organisation de l'interprétation lors des sessions ordinaires de la Réunion des Parties et du Comité Scientifique et Technique ;
  - (ii) la préparation, la traduction, la reproduction et la distribution des documents de travail des sessions ;
  - (iii) la préparation des procès-verbaux des sessions à soumettre à l'approbation des Parties ;
  - (iv) l'archivage, l'accessibilité et la conservation des documents des sessions ;
  - (v) la publication et la diffusion des documents officiels résultant des sessions.
- g) représenter l'Accord Pelagos devant les instances internationales, nationales, régionales et locales ;
- h) exécuter les tâches confiées par la Réunion des Parties ou par les Points Focaux Nationaux.

L'Adjoint(e) assiste le Secrétaire exécutif dans l'accomplissement de ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

### **Prérequis demandés**

#### **Diplôme**

Master 2 (diplôme universitaire de second niveau)

#### **Langues**

- Maîtrise de la langue italienne et de la langue française (niveau minimum C1).
- Connaissance de la langue anglaise (niveau minimum B2).

(Un test écrit dans les deux langues officielles de l'Accord sera prévu à l'occasion de l'entretien oral).



### Expérience

Trois ans d'expérience professionnelle dans l'administration publique, exercée de préférence au sein d'institutions régionales, nationales ou internationales agissant dans le domaine de la protection du milieu marin ou de l'environnement. Néanmoins les candidatures de profils juniors (ayant moins de trois ans d'expérience) pourront être étudiées si elles correspondent au profil recherché.

### Profil recherché

- Compétences dans le domaine des sciences humaines ou environnementales ;
- Expérience dans la gestion financière : budget, finances et contrats ;
- Capacité dans l'élaboration et le suivi des programmes de travail et mise en œuvre des activités ;
- Expérience dans l'organisation d'événements ;
- Expérience dans la gestion administrative : gestion de bureau, gestion administrative de projets, rédaction de documents institutionnels (recommandations, résolutions, règlements internes, etc.) dans les deux langues officielles de l'Accord et en anglais ;
- Expérience dans l'organisation de réunions de haut niveau ;
- Familiarité avec les sujets liés à la protection de la biodiversité, en particulier celle du milieu marin ;
- Expérience ou connaissance approfondie du fonctionnement des organisations intergouvernementales traitant des questions environnementales, des négociations intergouvernementales et de la diplomatie multilatérale ;
- Excellentes compétences interpersonnelles et de promotion, notamment dans un environnement multiculturel/multilingue.

### Conditions de travail

- Temps plein : 39 heures par semaine ;
- 33 jours de congés annuels, en plus des jours fériés à Monaco ;
- Le télétravail partiel est envisageable, dans le respect des dispositions de la législation monégasque en vigueur ;
- Le poste permet l'affiliation à la sécurité sociale monégasque (CCSS) ;
- Missions fréquentes, notamment dans les pays membres de l'Accord.

### Modalités de candidature

#### Documents requis pour la présentation et l'admission à l'évaluation des candidatures :

Les documents ci-dessous indiqués constituent la condition « *conditio sine qua non* » pour l'évaluation des candidatures. Tous les documents et informations doivent être soumis dans les deux langues de l'Accord (français et italien) avant la date limite prévue.

En cas de manque d'un seul document parmi ceux énumérés ci-dessous, le candidat sera automatiquement exclu de l'évaluation :

- Lettre de motivation (1 page) ;
- Curriculum vitae (format Europass) ;
- Un document (maximum 300 caractères) reflétant la vision du candidat concernant la mise en œuvre de l'Accord, y compris en relation au Plan de Gestion 2022-2027 et aux priorités établies par les Parties ;
- Il est possible de joindre des lettres de recommandation au dossier de candidature.



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée  
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo  
di un Santuario per i mammiferi marini

#### **Modalités d'envoi des dossiers de candidature**

Les dossiers sont à adresser à Mme Maria Betti, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante [mbetti@pelagossanctuary.org](mailto:mbetti@pelagossanctuary.org) au plus tard le 20 février 2026 à 23h59 (Monaco time).

#### **Modalités de sélection**

Les entretiens se dérouleront en Principauté de Monaco. Le niveau dans les deux langues officielles de l'Accord sera vérifié lors de l'entretien. Le présent avis et la sélection qui s'ensuit n'engagent en aucune manière l'Accord Pelagos à attribuer le poste. L'Accord se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou d'annuler la sélection à tout moment, sans que les candidats ne puissent faire valoir aucun droit.

#### **Informations supplémentaires**

Pour tout renseignements supplémentaires sur l'Accord Pelagos, consulter le site internet officiel :  
<https://pelagos-sanctuary.org/>